



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 avril 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°2025-037DTIST – Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 3 « Travaux de fourniture et pose de clôtures rigides, portails, portillons et grillages »

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 avril à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Jean-Michel SAVELLI, Carulina COLOMBANI

Pouvoirs :

Pierre ORSINI à Gilles SIMEONI

Absents :

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché n°2025-037DTIST – Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 3 « Travaux de fourniture et pose de clôtures rigides, portails, portillons et grillages »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 9 décembre 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-037DTIST : Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 3 « Travaux de fourniture et pose de clôtures rigides, portails, portillons et grillages », avec une date limite de réception des offres fixée au 23 janvier 2026 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Le marché public n°2025-037DTIST : Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 3 « Travaux de fourniture et pose de clôtures rigides, portails, portillons et grillages », à la société BATISUD CONSTRUCTION, sise 20620 BIGUGLIA (SIRET n°391 201 563 00023) pour un montant minimum de 5000 € HT et un montant maximum de 140 000,00 € HT (montant DQE : 138 450 € HT) pour une période de 12 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – 7DT - 7MAINT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification